

M 082/2006 [Direction]

Motion

Geissbühler-Strupler, Herrenschwanden (UDC)

Cosignataires: 0

Déposée le: 07.03.2006

Pollution intérieure aux particules fines

RETIRÉE le 23.03.2006

Le Conseil-exécutif est chargé de :

- prononcer une interdiction de fumer dans tous les bâtiments publics, notamment dans les locaux où se déroulent des manifestations culturelles comme des concerts de rock et de pop, dans les discothèques, les restaurants, les cantines, sur les lieux de travail et les lieux fréquentés par les jeunes.
- déléguer aux organisateurs de ces manifestations la responsabilité du respect des dispositions légales.

Au mois de février, nous avons encore une fois assisté à un dépassement considérable des valeurs limite de pollution aux particules fines en raison de la situation météorologique. Les médias ont accordé au sujet la place qu'il méritait, ce qui a permis de sensibiliser l'opinion publique aux risques de la pollution aux particules fines. Cependant, l'absence totale d'intérêt des médias pour la plus importante des pollutions aux particules fines, celle contre laquelle même les meilleures conditions climatiques ne peuvent rien, est incompréhensible. Nous sommes tous, et surtout les enfants et les jeunes, exposés aux particules fines produites par la fumée de tabac à l'intérieur : les autorités devraient enfin lancer un débat public et réagir face à ce danger sanitaire. En fréquentant des lieux clos pollués aux particules fines, comme les salles de concert, les discothèques, restaurants, cantines, lieux de travail et de rassemblement de jeunes, nous mettons systématiquement notre santé en péril.

La pollution aux particules fines moyenne dans une salle dans laquelle on fume est d'environ 400 microgrammes de particules fines par mètre cube d'air. Dans des cas extrêmes, la pollution aux particules fines dans les lieux clos peut même dépasser 1000 microgrammes. C'est chez les fumeurs que le risque de cancer des poumons est le plus élevé, puisqu'il est huit à dix fois plus élevé que chez un non-fumeur. Pour les habitantes et les habitants d'une ville fortement polluée, le risque de développer un cancer des poumons est 1,3 fois plus élevé. Quand on pense que la valeur limite journalière a été fixée à 50 microgrammes par mètre cube et que chaque dépassement déclenche un vent de panique parmi les médias, les politiques et la population, il est temps d'aborder le problème de la pollution intérieure aux particules fines.

Les faits exposés par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage au paragraphe « Quels sont les effets des PM10 par rapport à ceux du tabagisme

(passif/actif)? » du rapport « Poussières fines PM10 » du 1^{er} décembre 2005, révèlent un besoin d'action urgent.

Il est donc grand temps pour le Conseil-exécutif de prendre conscience de la source la plus dangereuse de particules fines et de prendre des mesures visant à l'endiguer rapidement et efficacement et à l'éliminer.

L'urgence est demandée